

Image not found or type unknown



Recouvrement des creances

Par **rald**, le **05/06/2016 à 17:38**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Quelqu'un peut-il m'aider car je galère pour les procédures civiles. Que faire après réalisation de gage d'un véhicule si le véhicule en question est en panne dans une autre région que celui du domicile du débiteur ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2016 à 07:58**

Bonjour,
Le fait que votre véhicule en panne soit dans une autre région ne concerne pas votre créancier, Les échéances sont toujours dues.